

Responsabilité

L'inscription au Trail Quillan vaut acceptation du présent règlement.

La participation au Trail Quillan sera sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quelques soit le dommage subit ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de cette manifestation avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, neutraliser ou modifier les parcours de l'épreuve en cas de conditions météo pouvant nuire à la sécurité des coureurs.

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile mais chaque coureur est tenu de s'assurer individuellement pour la pratique de la course à pied.

Cas de force majeure

En cas de force majeure l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter la course et préviendra les participants par tous les moyens en sa possession, toutes personnes ne suivant pas les consignes entrainera sa propre responsabilité et mettra fin à la responsabilité de l'organisation. En cas de force majeure l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter la course et préviendra les participants par tous les moyens en sa possession, toutes personnes ne suivant pas les consignes entrainera sa propre responsabilité et mettra fin à la responsabilité de l'organisation.

- **Remboursement**
 En cas d 'annulation les participants seront remboursés de leur inscription déduction faites des frais engagés pour la manifestation, à ce titre les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

Pièces justificatives

- Soit une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-

contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- PPS valable selon la règlementation en vigueur sur le lien suivant : https://pps.athle.fr/

Catégories acceptées

Trail 44km : espoirs, séniors, masters

Trail 28km : espoirs, séniors, masters

Trail 18km : juniors, espoirs, séniors, masters

Trail 11km : cadets, juniors, espoirs, séniors, masters

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire

Tarifs

45 km relais : 55 €

Défi 11km+30km : 45 €

45 km solo : 50 €

30 km : 35 €

18 km : 23 €

11 km nocturne : 16 €

Repas 15 €

Randonnée : 10 €

Matériel

Il n'y a pas de matériel obligatoire, cependant nous vous conseillons de vous équiper correctement en fonction de la météo, en particulier sur le long parcours.

L'utilisation des bâtons est autorisée pour tous les parcours, dans le respect des autres coureurs. L'organisation peut rendre du matériel obligatoire en fonction des conditions météorologique.

Natura 2000

Tout une partie du parcours du 45 km et du 30 km traverse une zone sensible et protégée Natura 2000 avec des enjeux environnementaux très importants pour nous et les générations futures. La zone concernée s'étend du 3e km, au-dessus de Ginoles, jusqu'au 15e km, après le ravitaillement du Chalet de Carach. Nous vous demandons une attention toute particulière dans cette zone sur le respect de l'environnement et surtout de limiter les perturbations sonores (pas de baffles portatifs, pas de cris intempestifs, etc....), autant pour les coureurs que les accompagnants. Nous nous réservons le droit de disqualifier toute personne qui ne respecterait pas ces préconisations.

Ravitaillements

Plus aucun gobelet en plastique ne sera distribué sur les ravitaillements : merci de vous munir de gobelet rétractable, écocup, gourde ou bouteille d'eau.

- 45 km : 4 ravitaillements + arrivée
- 30 km : 2 ravitaillements + arrivée
- 18 km : 1 ravitaillements + arrivée
- 11 km : 1 ravitaillement à l'arrivée

Chiens

Nos amis les chiens sont interdits sur les parcours. Pour la randonnée nos amis les bêtes devront être tenu en laisse. Pour les spectateurs, les chiens doivent être tenus en laisse hors de portée du passage des coureurs. Merci de votre compréhension.

Barrière horaire

30 km :

- **Km 21 : soit 3 h 30 de course à 11 h 30**

45 km :

1. **Km 27 : soit 5 h 30 de course à 11 h 30.**
2. **Km 36 : soit 7 h de course à 13 h 00**

Tous les coureurs arrivants après le temps imparti seront directement redirigés vers l'arrivée.

Récompenses

Les 3 premières féminines et 3 premiers hommes de chaque format seront récompensés.

Les premières et premiers de chaque catégorie (hors scratch) sur chaque course seront récompensés.

Le club le plus représenté sera récompensé.

Pour le relais 45 km sera récompensé les premiers de chaque catégorie (2M, 2F, MX)

Pour le défi 11 km et le 30 km les 3 premières féminines et 3 premiers hommes

Remboursement et changement de dossard

Un remboursement de l'inscription pourra être demandé par demande écrite à l'adresse mail : foulee3quilles@gmail.com pour étudier votre demande.

Un changement de parcours pourra être demandé, peu importe le motif, jusqu'à une semaine avant la course, dans la limite des places restantes sur le parcours demandé. Pour effectuer la mutation vers une course avec un tarif plus élevé, la différence de frais entre la course déjà inscrite et celle choisi sera a régler au moment de la modification. Pour effectuer une mutation vers une course inférieure, pas de remboursement de la différence.

Montant des remboursements, si l'organisation juge valable le justificatif de la demande :

- Jusqu'au 31 janvier 75 %
- Jusqu'au 31 mars 50 %
- A partir du 1 er avril plus de remboursement

Droit à l'image

Le fait de s'inscrire à l'épreuve autorise les organisateurs à publier et diffuser les photos et vidéos prises lors de la manifestation.